

# Economisez... Triez vos déchets

Avec l'introduction de la taxe au sac dès janvier 2012, vous payez l'élimination de vos déchets incinérables en fonction de la quantité que vous produisez. Pour vous aider à réduire au mieux le volume de vos déchets, vous trouverez ci-dessous quelques informations utiles.

## Compost



Toute la nourriture, cuite ou crue, se met au compost, ainsi que : coquilles d'œufs, marc de café et thé, fleurs et plantes, sapin de Noël, déchets végétaux de jardin, litière végétale pour petits animaux (paille, sciure foin...). A ne pas mettre au compost : la viande, les produits carnés et le poisson ainsi que leurs déchets.

## Papier



Concerne toutes les feuilles de papier, exceptés les papiers souillés tels que : mouchoirs, wc, papier ménage, emballage de nourriture. Le carton se recycle séparément.

## Piles, ampoules, médicaments



Rapportez vos piles et ampoules dans les magasins et pharmacies qui les vendent.

## Bouteilles plastique en PET



A vider de leur air en les écrasant puis les reboucher et les ramener dans les commerces ou les conteneurs prévus à cet effet.

## Verre



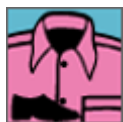
Bouteilles, flacons, bocaux... A la déchetterie, les jeter par couleurs (blanc vert, brun).

## Aluminium, ferraille



Tubes, canettes, feuilles d'alu, couvercles de yogourt, objets... Même sales ils se recyclent à la déchetterie.

## Textiles



Propres, les mettre dans les sacs destinés à cet effet qui sont distribués dans les boîtes aux lettres et les amener dans un conteneur prévu pour les recevoir, ou les placer sur le trottoir le jour de la collecte.

## Déchets spéciaux



Restes de peinture, produits chimiques (bricolage, jardinage, nettoyage...) se rapportent au lieu d'achat ou dans un des **6 centres régionaux de collecte** des déchets spéciaux des ménages. Voir: [www.ne.ch/dechets](http://www.ne.ch/dechets) sous: spéciaux des ménages.

## Où rapporter tous ces déchets ?

**Dans les conteneurs des points de collecte et des déchetteries** : papier, cartons, bouteilles en plastique en PET, verre, aluminium, huile, textiles, ferraille.

**Dans les magasins** : appareils/ jouets /outils électriques et électroniques, piles, ampoules.

**Au centre pour déchets spéciaux** : produits d'entretien, de jardin, de bricolage.

## A mettre à la poubelle



Tout le reste (autres bouteilles, objets et emballages en plastique, briques de jus de fruits, sacs d'aspirateurs, litière du chat, papiers souillés...).

## Une taxe est perçue sur le prix du sac poubelle

Ne seront autorisés que les sacs Neva officiels au prix de : 1.- pour 17 l, 2.- pour 35 l, 3.40 pour 60l, 6.30 pour 110l. Ils sont vendus dans les magasins habituels.

## Pour plus d'informations

Ville de Neuchâtel: <http://www.2000neu.ch>

Ville de La Chaux-de-Fonds: <http://www.letri.ch>

Ville du Locle: <http://www.lelocle.ch>

Pour les autres communes, s'adresser directement aux bureaux communaux.

Canton de Neuchâtel: <http://www.ne.ch/environnement/dechets>

## Val-de-Travers/La Côte-aux-Fées/ Les Verrières et La Brévine

Le tri des déchets s'effectue de la même manière, mais la taxe se calcule en fonction du poids des sacs poubelle. Pour plus d'information, adressez vous au contrôle des habitants (032/ 886 43 00) ou aller sur : [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch).